

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2019

L'an Deux Mille Dix Neuf le 14 Octobre à 18 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 10/10/2019

Etaient présents : Marie – Christine CHAPEL, Roger DUVIQUET, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Jacqueline RODEANO, Jacques CAGNAC, Isabelle MEUNIER, Laurent MONNET, Christophe GRISARD

Absent excusé ayant donné procuration : Christiane BELY a donné procuration à M. Michel BELLANGEON

Secrétaire de séance : Michel BELLANGEON.

Mme le Maire ouvre la séance à 18 H 00

Le Conseil Municipal

1/ Entend lecture et approuve le procès-verbal de la séance précédente

2/ Décision Modificative

Madame le Maire fait part à l'assemblée que suite à une erreur dans les montants des opérations d'ordre au niveau de la quote-part des subventions au budget Eau Assainissement, il convient d'ajuster les crédits sans modifier l'équilibre pour un montant de 37 € de la manière suivante :

777 Quote part des subventions	+ 37 €
605 Achat Eau	- 37 €
10222 FCTVA	- 37 €
1391 Subventions d'Equipements	+37 €

Accord à l'unanimité.

3/ Cession du véhicule Renault Kangoo.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que le véhicule de la commune est tombé définitivement en panne et était donc hors service à moins de réparations très onéreuses et qu'il a donc été décidé en urgence d'acheter une nouvelle voiture Duster d'occasion, dit qu'une personne a été intéressée rapidement pour racheter le véhicule Kangoo en l'état pour un montant de 1 000 €, dit qu'il convient de délibérer.

Le conseil à l'unanimité approuve la décision de céder la voiture Renault Kangoo dans l'état au prix de 1 000 € à Monsieur Mathieu Villain et autorise donc Mme le Maire de procéder aux écritures comptables pour sortir ce véhicule de l'actif de la commune.

4/ Indemnités de conseil de la Trésorière

Mme le Maire donne connaissance de la demande de Mme Françoise PERALDI, Trésorière Comptable de la commune, quant à son indemnité de conseil 2019 pour un montant brut de 338.02 €. conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983.

Le conseil à l'unanimité décide de verser cette indemnité telle que présentée pour 338.02 € brut.

5/ Admissions en Non-valeur de produits de gestion

Mme le Maire présente une liste reçue dernièrement, de produits de recettes relatives aux années de 2009 à 2018 devenus non récupérables et qu'il convient de mettre en non-valeur pour un montant global de 1 445.45 € et de les inscrire au compte 6541 prévu à cet effet. Accord à l'unanimité.

6/ Suite à la demande d'un administré qui a sur sa façade de maison deux plaques de numéros de rue, après étude, le conseil municipal décide de déposer la plaque du numéro de rue qui ne concerne pas l'habitation de cet habitant à Saint Jérôme et de la déplacer sur la maison du propriétaire concerné.

7/ Mme le Maire donne connaissance d'un courrier reçu à la demande de certains élus du département de l'Ain et de l'intersyndicale des Finances Publiques Solidaires s'opposant au projet de destruction du réseau des centres des Finances Publiques et Trésoreries de notre département qui nous sollicite sur le retrait de ce projet qui préconise la fermeture des trésoreries de proximité comme celle de Pont D'Ain pour notre territoire.

A l'unanimité, l'assemblée s'oppose à ce projet de démantèlement des trésoreries de proximité sur le département de l'Ain qui conduira à casser les liens entre l'Etat et les territoires. Cette délibération sera transmise à la Direction Départementales des Finances publiques de l'Ain ainsi qu'au Ministre de L'action et des Comptes Publics.

7/ Informations

Le repas du CCAS 2019 prévu pour les aînés de la commune de plus de 70 ans aura lieu le Dimanche 24 Novembre prochain à la Salle des Fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 19 H 45

Vu pour être affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.

BOYEUX SAINT JEROME, le 15 OCTOBRE 2019

Le Maire,
Mme Marie – Christine CHAPEL.

